



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	19 Juillet 2018	Séance du : 25 Juillet 2018
	<b>Votes : 31</b>	L'An Deux Mille dix-huit, le 25 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 31	
Absents : 14	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Bernard COSTE (Octon) représenté par M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX, M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents : Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian BILHAC (Peret), M. Jean COSTES (Salasc)

### **Objet : Convention de mise à disposition de Mme Julie TUELEAU à la commune de Cazouls d'Hérault**

Monsieur Ruiz propose aux membres du Conseil de se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition à la commune de Cazouls d'Hérault de Madame Julie TUELEAU, actuellement adjoint d'animation à la Communauté de communes du Clermontais.

Dans le cadre de la mise en place d'un Accueil de Loisirs Périscolaire au sein du RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré) Cazouls d'Hérault / Usclas d'Hérault, la Communauté de communes du Clermontais mettra à disposition Madame Julie TUELEAU pour un volume horaire hebdomadaire de 9,75 heures pour la période du 29 août 2018 au 31 décembre 2018.

Madame Julie TUELEAU assurera la fonction de responsable de l'ALP les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à la rémunération de Madame Julie TUELEAU dans le cadre de sa mise à disposition sera remboursé par la commune de Cazouls d'Hérault à la Communauté de communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Il est proposé d'approuver la convention comme présentée ci-dessus.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Ruiz et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de Madame Julie TUELEAU à la commune de Cazouls d'Hérault telle que présentée en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX